

# Bracelet anti-rapprochement pour lutter contre les violences conjugales et les féminicides

## Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire

En 2019, 149 femmes ont été tuées du fait de violences conjugales. Afin de compléter les dispositifs existants et conformément aux préconisations du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a souhaité développer un dispositif de bracelet anti-rapprochement. Il permettra de déterminer en temps réel la position du porteur du bracelet par rapport à celle de la personne protégée, à l'aide de dispositifs de géolocalisation remis à chaque partie. Un rapprochement génèrera un signalement qui déclenchera une injonction de s'éloigner de la personne protégée par un téléopérateur. En cas de refus ou d'absence de réponse, le téléopérateur actionnera immédiatement les forces de sécurité intérieure et aidera téléphoniquement la personne protégée à se mettre en sécurité.

## Les bénéfices du projet

- 1000 bracelets permettront de sauver une cinquantaine de vie
- Ce projet permettra d'être plus efficace dans la lutte contre les violences conjugales grâce à une plus forte réactivité et une meilleure prise en compte du phénomène d'emprise, très prégnant dans les cas de violence conjugale

## Montant accordé par le FTAP

**8 725 000 €**